

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : David Vaillancourt

<https://www.cadre21.org/membres/3405a60faec63afea70e0989>

Date d'obtention : 2020-12-18 15:13:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1- Rencontre avec l'élève 2- Aller chercher l'information et l'évaluer 3- Vérifier l'information 4- Parle à l'élève et informer les policiers selon l'intention...

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Pour stopper rapidement la situation et faire une bonne sensibilisation et/ou prévention, nécessite la collaboration entre l'établissement scolaire et les services policiers (selon l'ordre d'intervention de la trousse) pour favoriser cette même intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Évaluer l'incident, car la nature humaine laisse parfois place aux émotions et il est important de ne pas porter de jugement pour faire une bonne intervention et être en mode aide et solution...